



**PERSONNES RÉFUGIÉES,  
DEMANDEUSES D'ASILE ET MIGRANTES  
– QUELLES DIFFÉRENCES?**



# PERSONNES RÉFUGIÉES, DEMANDEUSES D'ASILE ET MIGRANTES – QUELLES DIFFÉRENCES?

---

**Les personnes réfugiées** ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine sans courir de graves risques pour leur vie ou leur intégrité physique. Elles risquent d'y être persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques. Les réfugié-e-s bénéficient donc d'une protection particulière.

Seule une partie de ces personnes obtient le **statut de réfugié** et l'**asile** en Suisse (permis B). Beaucoup des réfugié-e-s ne reçoivent qu'une **admission provisoire** (permis F).

Les **requérant-e-s d'asile** sont des personnes qui demandent l'asile, c'est-à-dire une protection contre la persécution ou la violence. Elles peuvent rester en Suisse jusqu'à ce que la procédure d'asile détermine si elles peuvent retourner dans leur pays d'origine.

Les **personnes migrantes** quittent leur pays pour améliorer leurs conditions de vie ou pour des raisons familiales. En règle générale, elles peuvent retourner dans leur pays d'origine, mais elles sont parfois tributaires de l'aide humanitaire.

**La Suisse et de nombreux autres pays se sont engagés à protéger les réfugié-e-s.**



**UNHCR**

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

[www.unhcr.ch](http://www.unhcr.ch)